

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 SEPTEMBRE 2025

NOMBRE

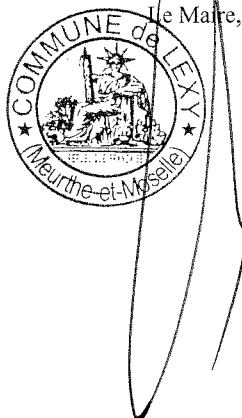
Des conseillers en exercice	25
De présents	14
De votants	21

OBJET

N° 2025-9-3

Avis du Conseil Municipal
Projet de révision du SCOT

Le Maire certifie que la liste
des délibérations a été affichée
à la porte de la Mairie le 30 septembre 2025
et que la convocation du Conseil
avait été faite le 18 septembre 2025.



L'an deux mille vingt cinq, le vingt neuf septembre, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.Gérard ALLIERI, Maire.

Etaient présents : M.ALLIERI-Mme HENRY-M.LENOBLE-Mme FERNANDEZ-AUBERTOT-MM.PESCE-TURCHI-SAUVLET-Mme LIGI-M.CANON-Mme PATELLI-MM.PERREY-COMMITO-Mme GRANDMOUGIN-M.ZANCHIN

Excusés :

M.BASSO ayant donné pouvoir à M.ALLIERI
Mme LORIN-CRIDEL ayant donné pouvoir à M.LENOBLE
Mme USELDINGER
M.LAPUH ayant donné pouvoir à M.PESCE
Mme THIERRY ayant donné pouvoir à Mme LIGI
Mme BERTRAND ayant donné pouvoir à Mme PATELLI
M.SIBELLA ayant donné pouvoir à M.COMMITO
M.SULLI ayant donné pouvoir à Mme GRANDMOUGIN

Absentes : Mmes RIQUET- RUETTE-TYDEK - FONDEUR

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Comité syndical du SCoT Nord 54 a arrêté le 1^{er} Juillet 2025 le projet de révision de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) sur son territoire.

Ce projet de révision du SCoT et les documents qui le composent, à savoir le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), le bilan de la concertation ainsi que les rapports présentant l'état initial de l'environnement, l'évolution environnementale, la justification des choix et le résumé non technique, les cartes des orientations paysagères et du patrimoine naturel ont été transmis à la Commune de LEXY par un lien internet et par courrier en date du 2 Juillet 2025, reçu le 9 Juillet.

Conformément au Code de l'urbanisme, la Commune de LEXY doit émettre un avis sur ce projet de révision du SCoT Nord 54 dans un délai maximum de 3 mois.

REÇU EN PREFECTURE

le 30/09/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 03148-20250929-2025_9_3-DE

Ce projet de révision donne des orientations de principe pour déterminer l'avenir des 116 communes du territoire et ses 153 000 habitants par la définition d'objectifs, pour l'habitat, le développement économique, les transports et la consommation d'espaces tout en assurant une démarche de préservation de la nature, de la biodiversité, de la protection des paysages et de l'agriculture.

Conformément à l'article L.143-22 du Code de l'urbanisme, ce projet de révision du SCoT Nord 54 sera soumis à enquête publique.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.132-7,

L.132-8, L.143-22 et R.143-4,

Vu le projet de SCoT,

Considérant les explications fournies,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'émettre un avis favorable sur le projet de révision du SCoT Nord54.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 30/09/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 03148-20250929-2025_9_3-DE